

Propositions d'Amendements de la Commission Politique Etrangère

(Com17 – Commissions Démocrates)

Deuxième Version (le texte en bleu signale les changements entre les deux versions)

1.7 - Paragraphe 3 – Développement durable et écologique

Paragraphe d'origine :

Cela passe aussi par une action politique déterminée pour résorber la fracture Nord-Sud et créer les conditions d'un développement durable dans les pays les plus pauvres. Cet impératif est d'autant plus fort que les pays développés et la société industrielle portent une lourde responsabilité dans les déséquilibres aujourd'hui constatés sur la planète.

Proposition d'amendement :

Cela passe aussi par une action politique déterminée pour résorber la fracture Nord-Sud et créer les conditions d'un développement durable dans les pays les plus pauvres, notamment à travers une nouvelle Organisation Mondiale de l'Environnement. Cet impératif est d'autant plus fort que les pays développés et la société industrielle portent une lourde responsabilité dans les déséquilibres aujourd'hui constatés sur la planète.

Contexte :

Cette proposition avait été effectuée par le Président Chirac en février 2007, elle devrait être reprise par le Président Sarkozy lors des négociations de décembre 2009 à Copenhague. Son objectif serait la concentration des organisations environnementales mondiales existantes (UNEP, GIEC) et le contrôle de la mise en application des protocoles de Kyoto et potentiellement Copenhague, dont les transferts de technologie Nord-Sud. Cependant le gouvernement français souhaiterait ajouter des conditionnalités environnementales (préparées par l'OME) aux prêts du FMI et de la Banque Mondiale. Ces conditionnalités supplémentaires pourraient être un frein aux politiques de développement. <http://www.lefigaro.fr/vert/2009/06/16/01023-20090616ARTFIG00361-paris-pour-une-organisation-mondiale-de-l-environnement-.php>